



COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF



MINISTÈRE DE LA SANTÉ,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS

Direction régionale et départementale  
de la Jeunesse et des Sports  
de Paris - Ile-de-France

## « R'éduc-sport » SAISON SPORTIVE 2007 / 2008

### **Bénéficiaires :**

Jeunes nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 1999 et le 1<sup>er</sup> septembre 1989 dont la famille perçoit l'allocation de rentrée scolaire (ARS) délivrée par les caisses d'allocation familiale (CAF).

### **Conditions d'attribution :**

L'activité sportive doit être pratiquée :

- dans une association sportive bénéficiant de l'**agrément sport** délivré par la préfecture de Paris en application du décret du n° 2002-488 du 9 avril 2002,  
ou
- dans une association sportive scolaire (affiliée à l'UGSEL, l'UNSS ou l'USEP),

**dont le siège social est situé à Paris.**

**Les familles bénéficiaires doivent résider à Paris.**

La « R'éduc-sport » varie de 20 à 60 euros, selon le coût de la cotisation sportive annuelle :

- De 30 à 79 euros : **20 euros de réduction,**
- De 80 à 119 euros : **40 euros de réduction,**
- A partir de 120 euros : **60 euros de réduction.**

### **Période de distribution des « R'éduc-sport » :**

Prise en compte des inscriptions **pour la saison sportive 2007 / 2008** effectuées avant le 15 octobre 2007.

### **Modalités de remboursement au club :**

Le montant correspondant est versé, après réception des pièces, par le CDOS de Paris, **au club** qui s'engage à le déduire de la cotisation sportive acquittée par les jeunes bénéficiaires. Ces derniers doivent être licenciés auprès d'une fédération sportive agréée.

#### **PIECES A FOURNIR, PAR LE CLUB DEMANDEUR, AU CDOS DE PARIS AVANT LE 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2007 :**

- Bordereau(x) récapitulatif(s) des bénéficiaires (avec nom, prénom, date de naissance, adresse, sexe, sport pratiqué, coût de la cotisation annuelle) attesté par le président du club.
- Pour chaque bénéficiaire, copie de l'attestation de l'allocation de rentrée scolaire 2007 / 2008 établie par la CAF.
- Une fiche de renseignement par association sportive.

(les pièces peuvent être téléchargées sur le site Internet du CDOS de Paris)